

Session permanente

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

### COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

## RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°044 :** RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
INSTITUTION DE MESURES D'INCITATIONS  
FISCALES ET DOUANIERES AU PROFIT DES  
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Présenté au nom de la Commission du développement durable  
(CDD) par le député **Mariam SIDIBE**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 05 juillet de 09 heures 50 minutes à 10 heures 50 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des petites et moyennes entreprises.

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation, le jeudi 15 juin 2023, de 09 heures 25 minutes à 10 heures 55 minutes, au cours de laquelle, elle a synthétisé ses préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, par le député Mariam SIDIBE, désignée rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CDD.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

### **I.1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par monsieur Gnaniodem Serge PODA, Ministre du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des petites et moyennes Entreprises. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- contenu du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

## **I.2. Débat général**

Suite à l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations des députés ont porté, entre autres, sur :

- la date réelle d'effet de la loi dans le temps ;
- la démarche ayant permis au Gouvernement de fixer le droit d'enregistrement à six mille (6 000) F CFA en ce qui concerne les baux d'immeubles dans le présent projet de loi ;
- la limitation de certaines mesures fiscales spécifiques aux seules petites entreprises telles que prévues aux articles 10 et 11 du présent projet de loi ;
- l'existence d'une double procédure pour bénéficier des avantages fiscaux prévus dans le présent projet de loi ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour lever les difficultés d'accès au crédit auprès des institutions financières par les PME au regard des garanties financières exigées par les banques ;
- la cohérence, sur le plan économique, entre le présent projet de loi et la loi portant institution d'une contribution spéciale sur la consommation de certains produits et services ;
- l'existence d'une liste de secteurs prioritaires à promouvoir dans le cadre des mesures incitatives pour la création des PME ;

- la source des dons pour le financement des PME ;
- l'implication des acteurs des PME dans le processus d'élaboration du présent projet de loi ;
- les raisons de la limitation des mesures d'incitations fiscales et douanières sur la période 2023-2025 ;
- l'évaluation de l'impact financier des mesures d'incitations fiscales et douanières prises par le Gouvernement ;
- la mise en place d'une stratégie de communication par le Gouvernement pour informer les PME des nouvelles mesures d'incitations fiscales et douanières contenues dans le présent projet de loi ;
- la prise en compte des bureaux d'études parmi les incubateurs ou les pépinières d'entreprises pour qu'ils bénéficient de l'exonération de la TVA.

## **II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député rapporteur, et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

De ces échanges, la CDD note :

- la volonté du Gouvernement de soutenir les PME ;
- la nécessité d'accroître la participation des PME à l'économie nationale.

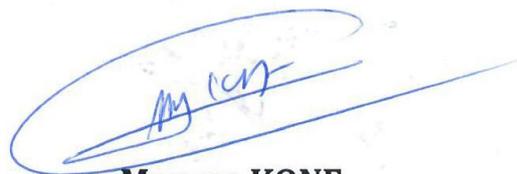
Au regard des éléments sus-cités, la Commission du développement durable estime que l'adoption du présent projet de loi permettra, entre autres :

- de créer de la richesse et favoriser l'auto-emploi des jeunes ;
- d'améliorer la viabilité des PME.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 05 juillet 2023

Le Président



**Moussa KONE**

Le Rapporteur



**Mariam SIDIBE**

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>
1.	KONE Moussa	OSC
2.	TUINA Kanibè	PRCE
3.	SIDIBE Mariam	PP
4.	HIEN Diédon Alain	OSC
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
6.	BONZI Nonyeza	FVR
7.	KABRE Kalifa	FVR
8.	KABRE Aboubacar	PRCE
9.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
10.	ZONGO Sayouba	PRCE
11.	NIGNAN Dida	FDS
12.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du Président (Absent excusé)
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur parlementaire
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou	Secrétaire de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	YAMEOGO Gustave	stagiaire